

Bienvenue! Kwaï! Portes ouvertes

**Consultation préliminaire du potentiel
éolien dans les MRC de Coaticook
et du Haut-Saint-François**





Des projets portés par les communautés d'ici

Les projets d'Innergex sont d'abord le fruit de la vision des communautés d'ici. Depuis plus de 35 ans, nous transformons ensemble les ressources renouvelables du Québec en énergie propre et en retombées durables dans les régions.

Selon nous, l'avenir énergétique du Québec appartient aux communautés qui le façonnent.

Partenaire de choix, fièrement québécois

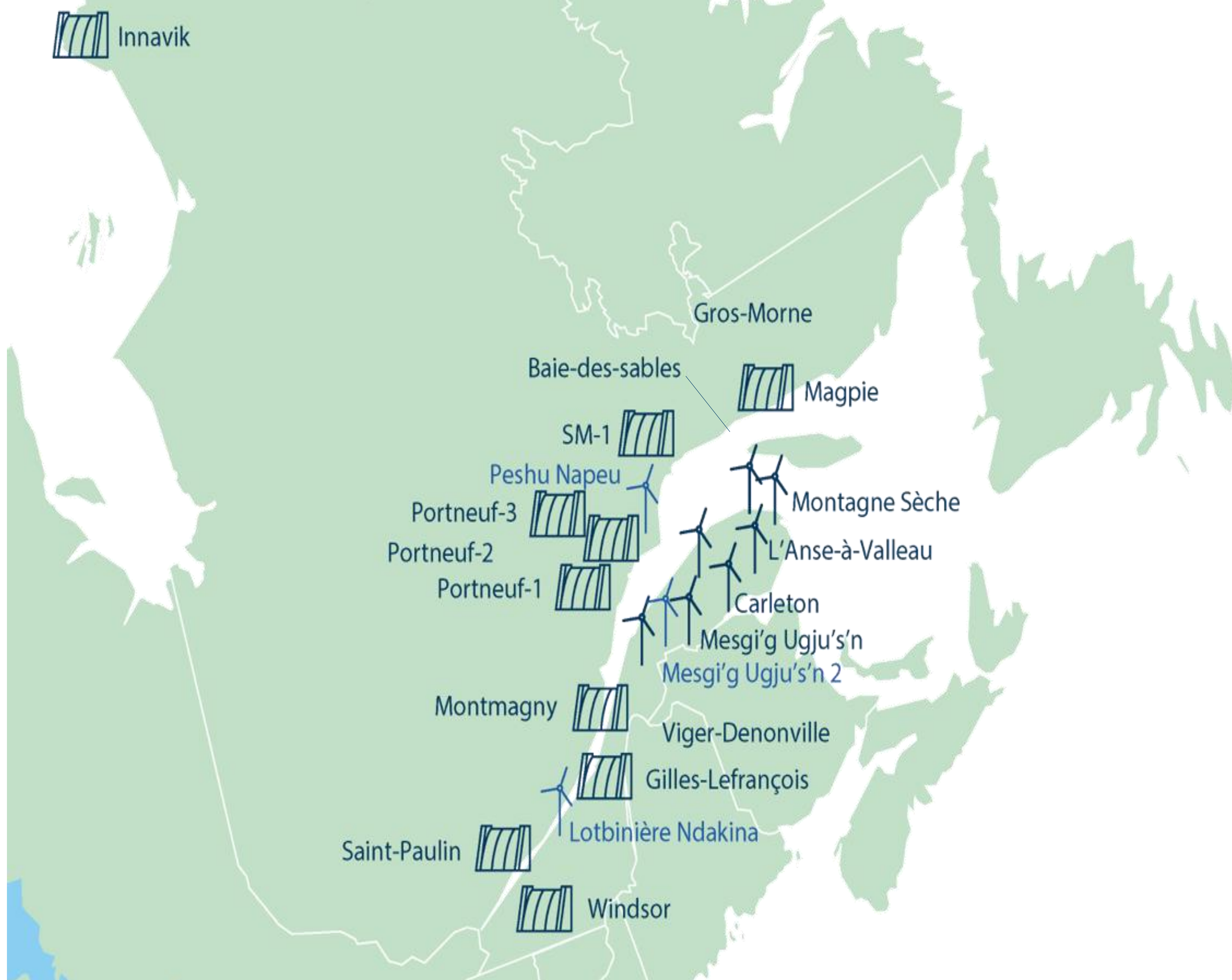
Innergex a été la première à faire des partenariats, avant que cette approche ne soit favorisée par Hydro-Québec dans ses appels d'offres.

Innergex a développé les premiers partenariats avec une MRC (Viger-Denonville, 2013) et des communautés autochtones (MU, 2016).

Détenu majoritairement par La Caisse, Innergex est le seul producteur indépendant d'énergie contrôlé et détenu par des intérêts québécois.



Un partenaire de choix au Québec



914 MW

en exploitation au Québec

3

projets en développement au
Québec totalisant 502 MW

Pionnier de l'éolien au Québec
depuis 2006

Première entreprise en éolien au
Québec à construire un parc en
partenariat avec une MRC (2013) et
des communautés autochtones
(2016)

Sélectionnée par Hydro-Québec
pour l'appuyer dans le
développement de la zone
Wocawson (1 000 MW)

Innergex à l'avant-garde des partenariats avec les MRC

Pour la MRC

- Des partenariats réels, un modèle-gagnant, ancré sur le territoire
- Une approche éprouvée, une vision commune, qui crée des relations de confiance
- Participation active des partenaires à chaque étape du développement : décisions conjointes
- Innergex développe et construit pour exploiter à long terme, demeurer co-propriétaire

Pour la population

- Dialogue constant avec la communauté
- Contrats avec les entreprises du milieu
- À l'écoute des préoccupations du milieu lors de l'implantation du projet. Personne ne connaît mieux le territoire que les membres de la communauté
- Pour 100 MW, 622 700 \$/an indexé aux municipalités

Viger-Denonville

- 24 MW, 50-50 avec la MRC de Rivière-du-Loup
- Depuis 2013, 25 000 \$/an indexés versés aux organismes locaux, et 123 000 \$ /an indexés à la MRC pour ses missions
- 58 organismes locaux financés par le parc éolien



Premier anniversaire Viger-Denonville, 2014

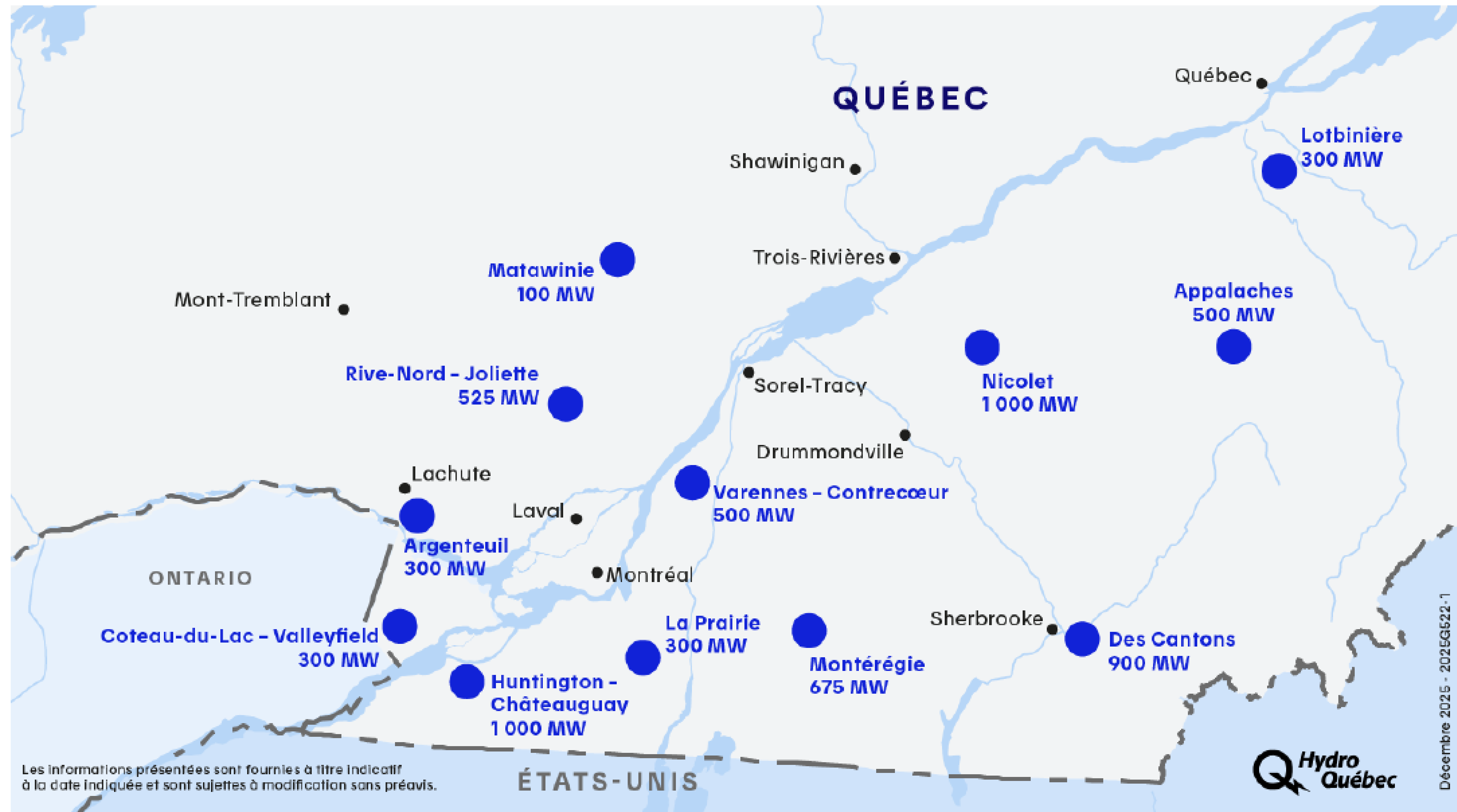
Lotbinière Ndakina



- 100 MW, 45 % MRC, 5 % Abénakis
- Engagement d'entreprises locales
- 622 700 \$/an, indexés, répartis entre 3 municipalités pour leur budget
- Mise en service prévue : 2028



Potentiel d'intégration d'énergie éolienne pour une mise en service à l'horizon 2031 à 2035





La zone à l'étude

Développée par Innergex

Partenariat visé avec les **MRC de Coaticook et du Haut-Saint-François** et les **Conseils des Abénakis d'Odanak et de Wôlinak**

Appel d'offres d'Hydro-Québec
Lancé en avril 2026, dépôt février 2027

Municipalités invitées à participer :

- Zone de 100 MW incluant **Coaticook, Dixville et Saint-Herménégilde**

Zone exploratoire supplémentaire :

- Zone de 300 MW incluant **Saint-Herménégilde, Sainte-Edwidge, Martinville, Saint-Malo et Saint-Isidore-de-Clifton**

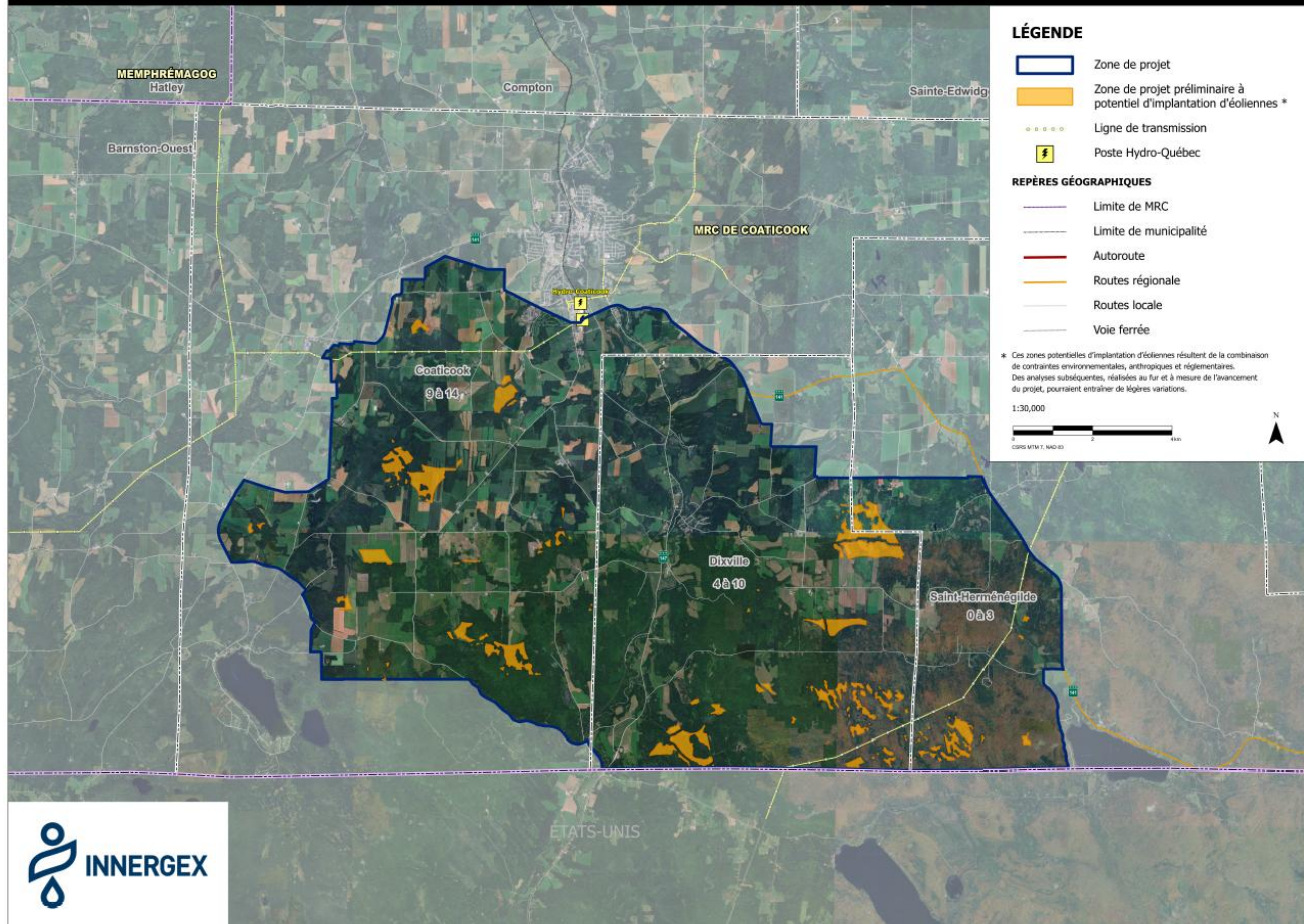
Présence d'infrastructures

Propriétaires sous contrat uniquement

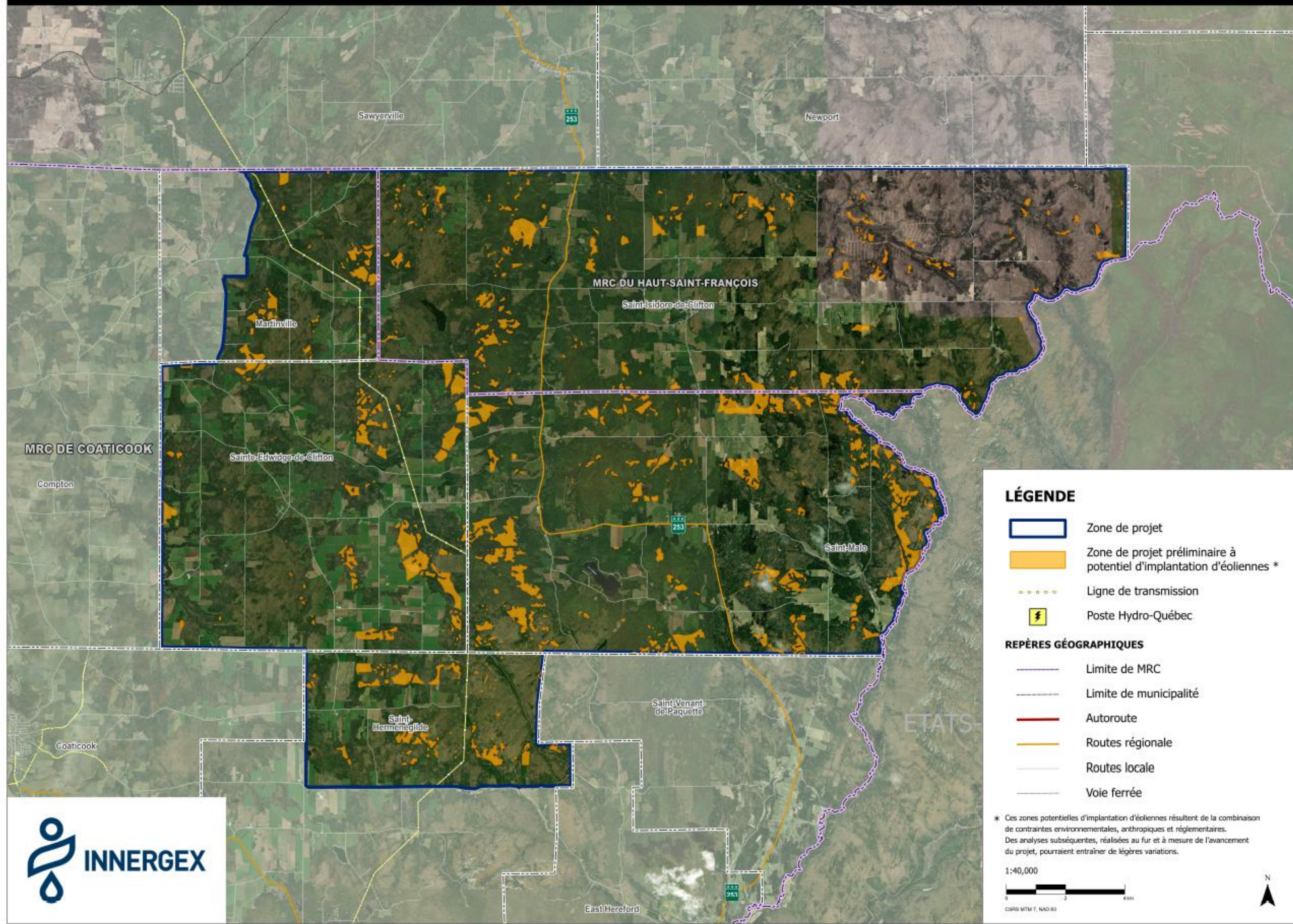


Parc éolien Innergex Baie-des-Sables (Québec)

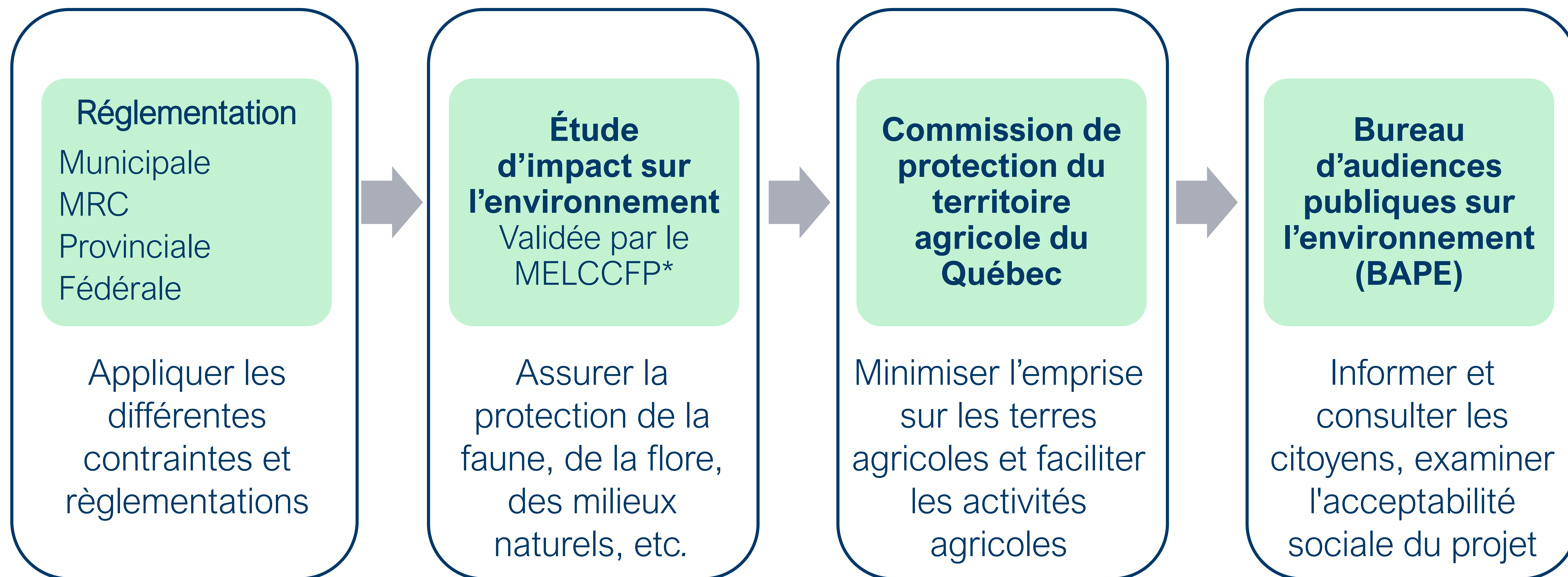
ZONE DE PROJET PRÉLIMINAIRE À POTENTIEL D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES



ZONE DE PROJET PRÉLIMINAIRE À POTENTIEL D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES



Les grandes étapes du processus environnemental

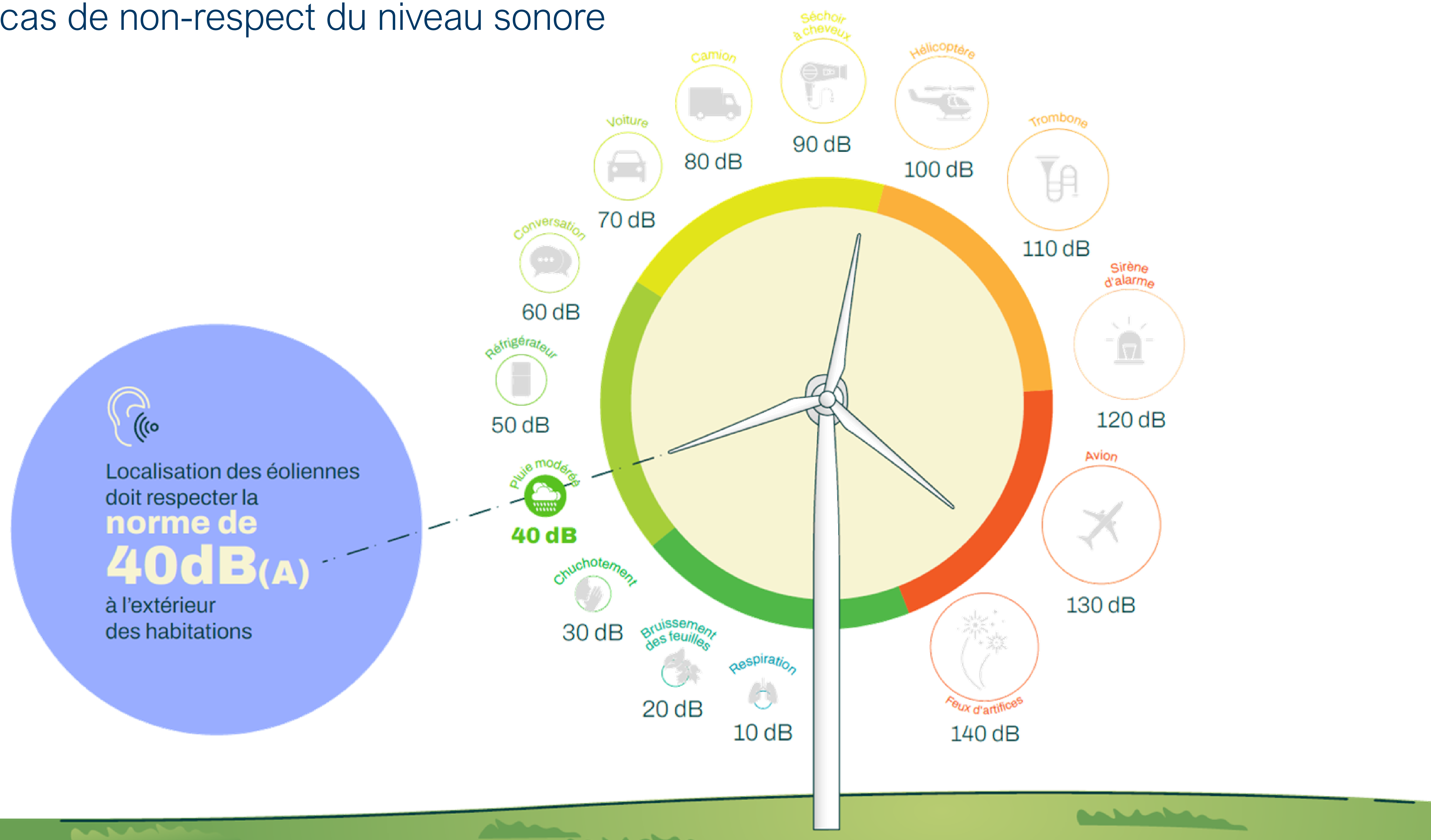


Pour pouvoir être réalisé,
un projet est assujetti à ces **4 grands jalons**
qui valident sa conformité avec les lois,
son acceptabilité environnementale et sociale



Niveau sonore à respecter obligatoirement

- Au Québec, le ministère de l'Environnement (MELCCFP) encadre le bruit des éoliennes via des décrets autorisant les parcs¹
- Une fois le parc construit, un suivi du niveau sonore est fait, et des mesures sont prises en cas de non-respect du niveau sonore

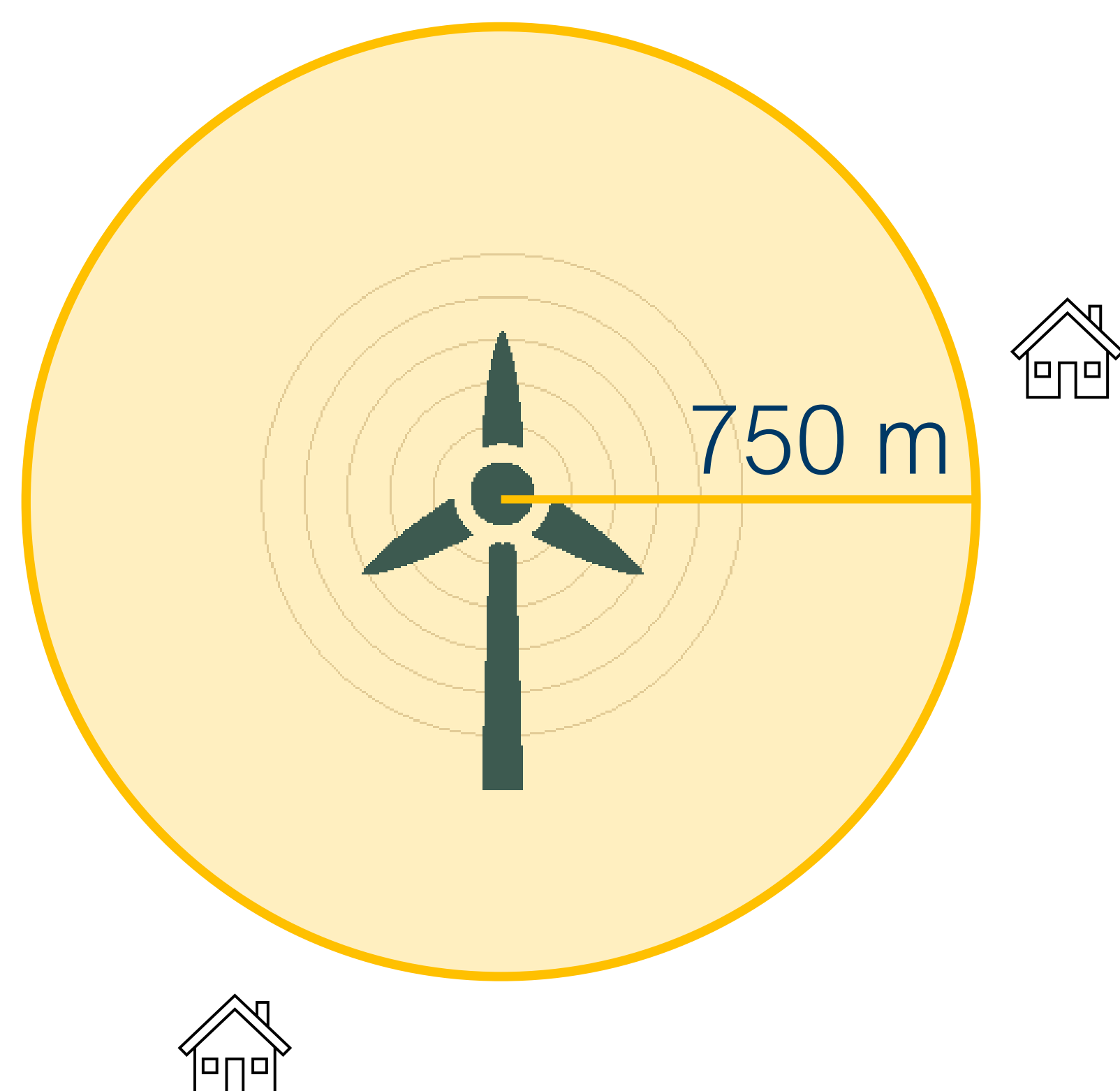


¹ Lignes directrices relatives à la gestion du bruit environnemental (janvier 2026)

La distance des habitations, un scénario exemple

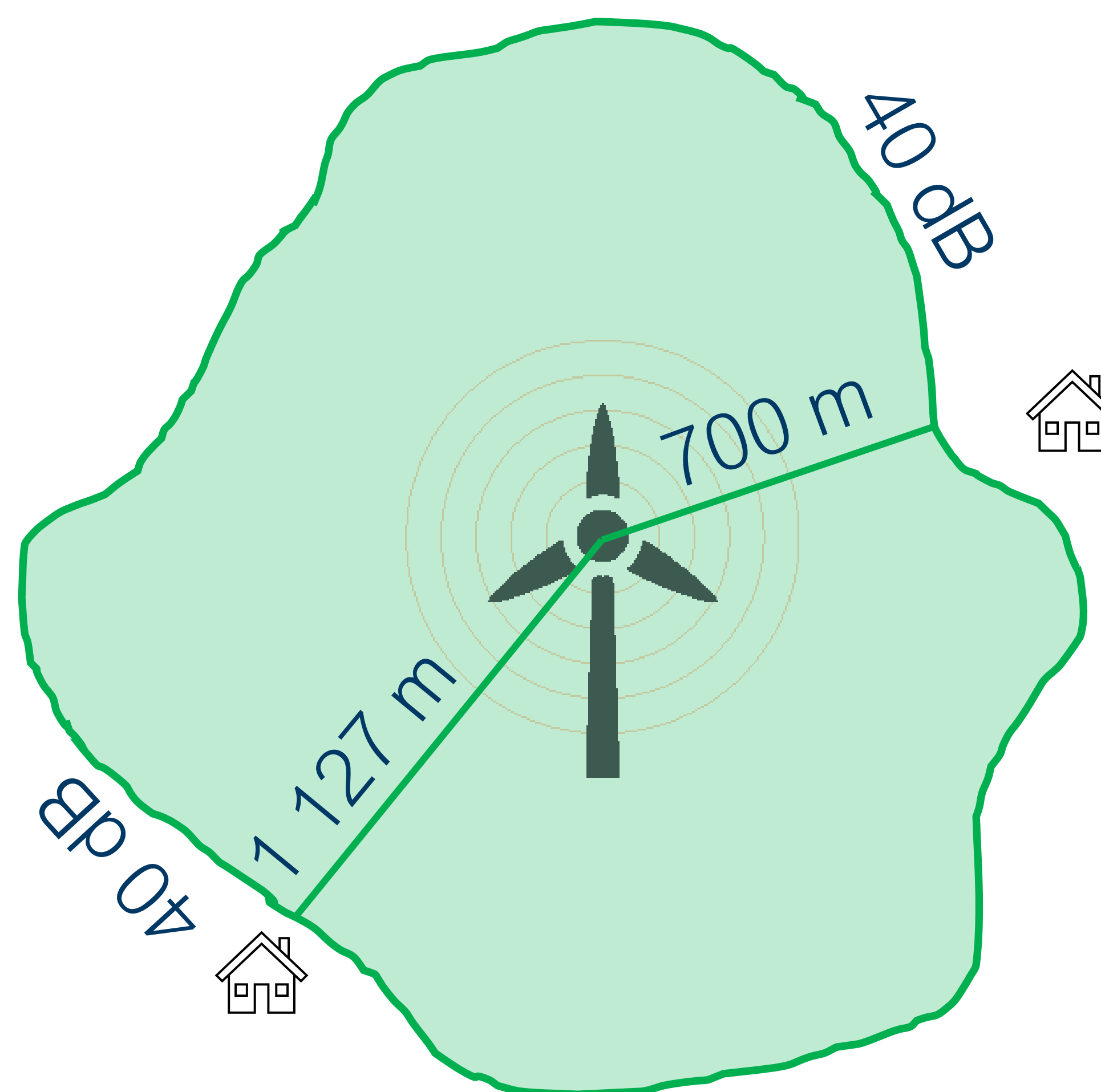
1.

Innergex s'engage à implanter ses éoliennes à une distance minimale de **750 m** d'une habitation



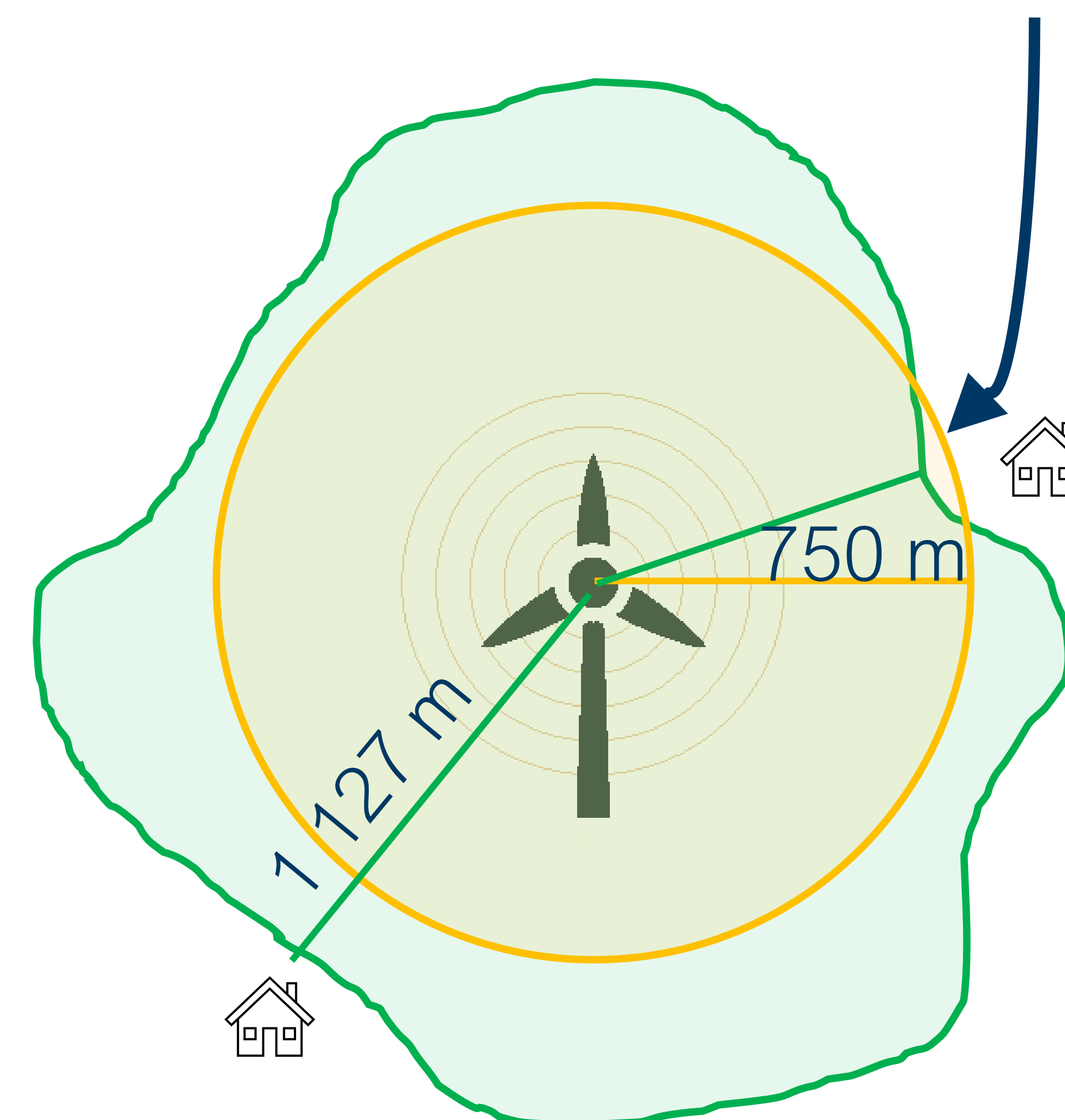
2.

Une modélisation sonore pour respecter **40 dB** est réalisée. Le résultat peut exiger des distances de 700 m à 1 127 m. (exemples)



3.

La plus élevée des deux distances s'applique obligatoirement.
Résultats : 750 m au lieu de 700 m



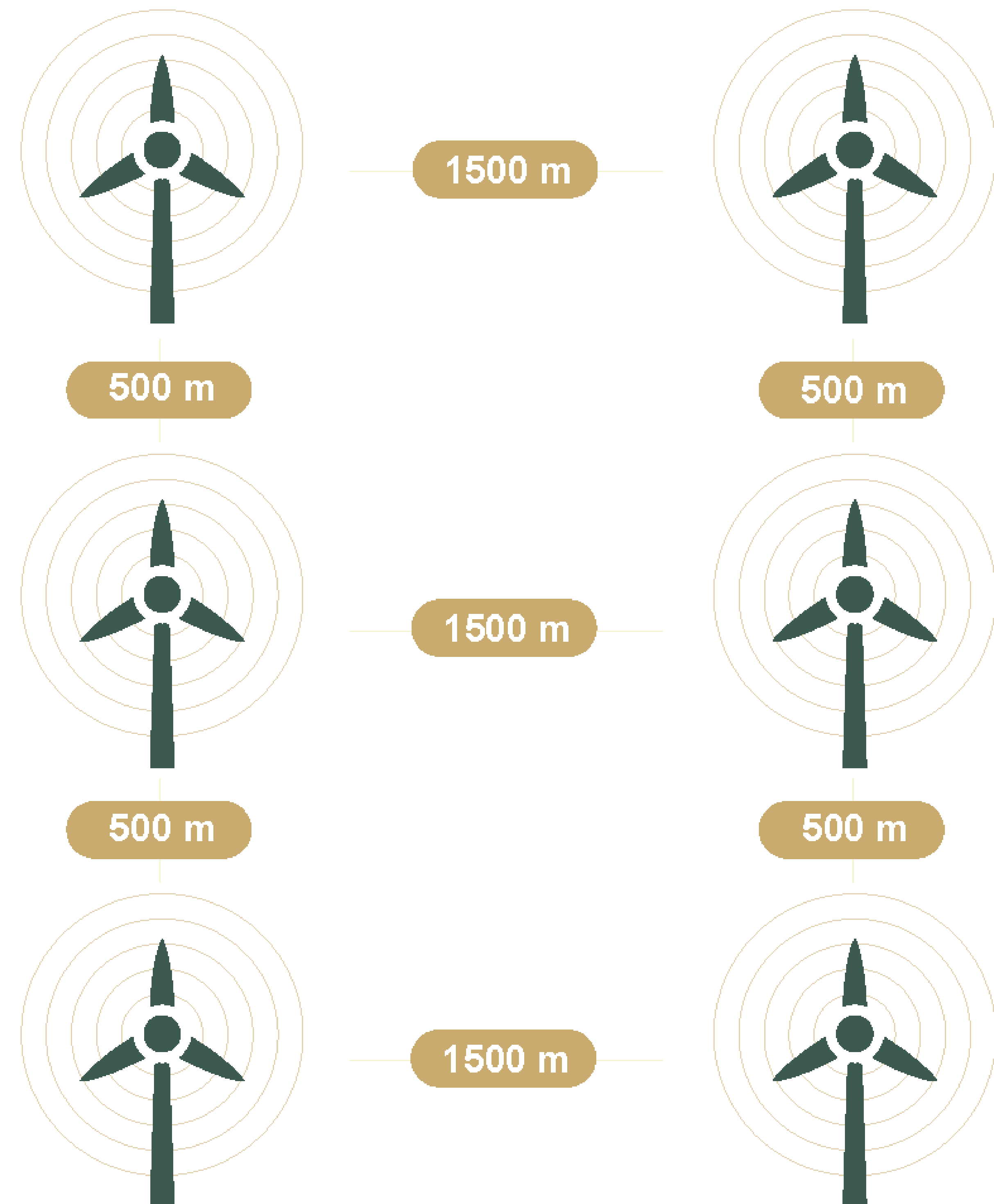
Période d'exploitation

Une fois qu'un parc est construit, un suivi du niveau sonore est réalisé et des mesures sont prescrites par la loi en cas de non-respect

Espacement minimal des éoliennes entre elles

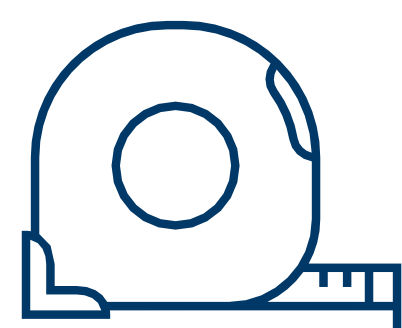


Direction du
vent dominant

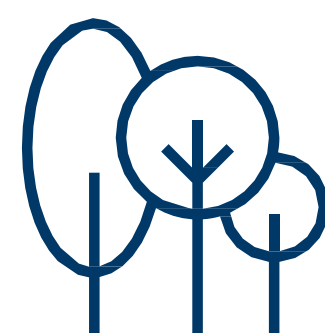




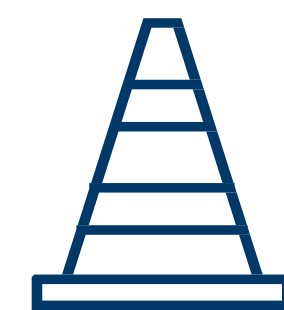
Retombées locales et régionales



travaux
d'arpentage



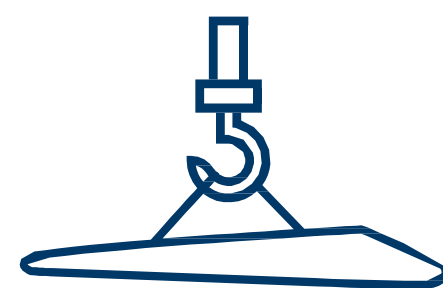
déboisement



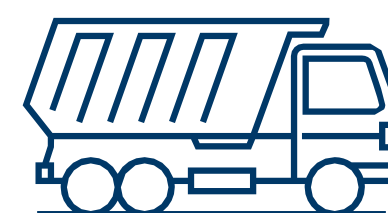
construction
de chemins



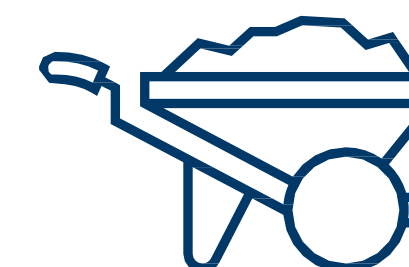
fourniture
de béton et d'agrégats



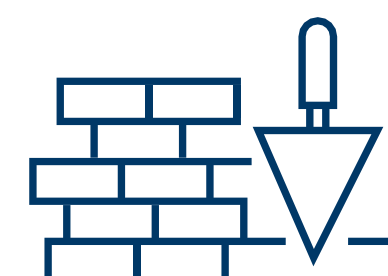
transport des
pales, tours, nacelles



transport
de matériaux



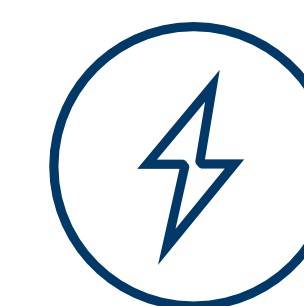
excavation



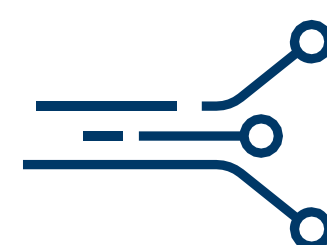
fondations



montage
des éoliennes



construction
du poste électrique



installation des réseaux électriques
et de communication



services professionnels (notaire,
arpenteur, etc.)



Les retombées économiques

POUR UN PROJET TYPE DE 100 MW

RÉCIPIENDAIRE

MONTANT / AN GARANTI PENDANT 30 ANS

Partenaires Communautaires

*MRC et Premières Nations
participantes*

**3,6 à 4,3 M\$ / an
avant financement**

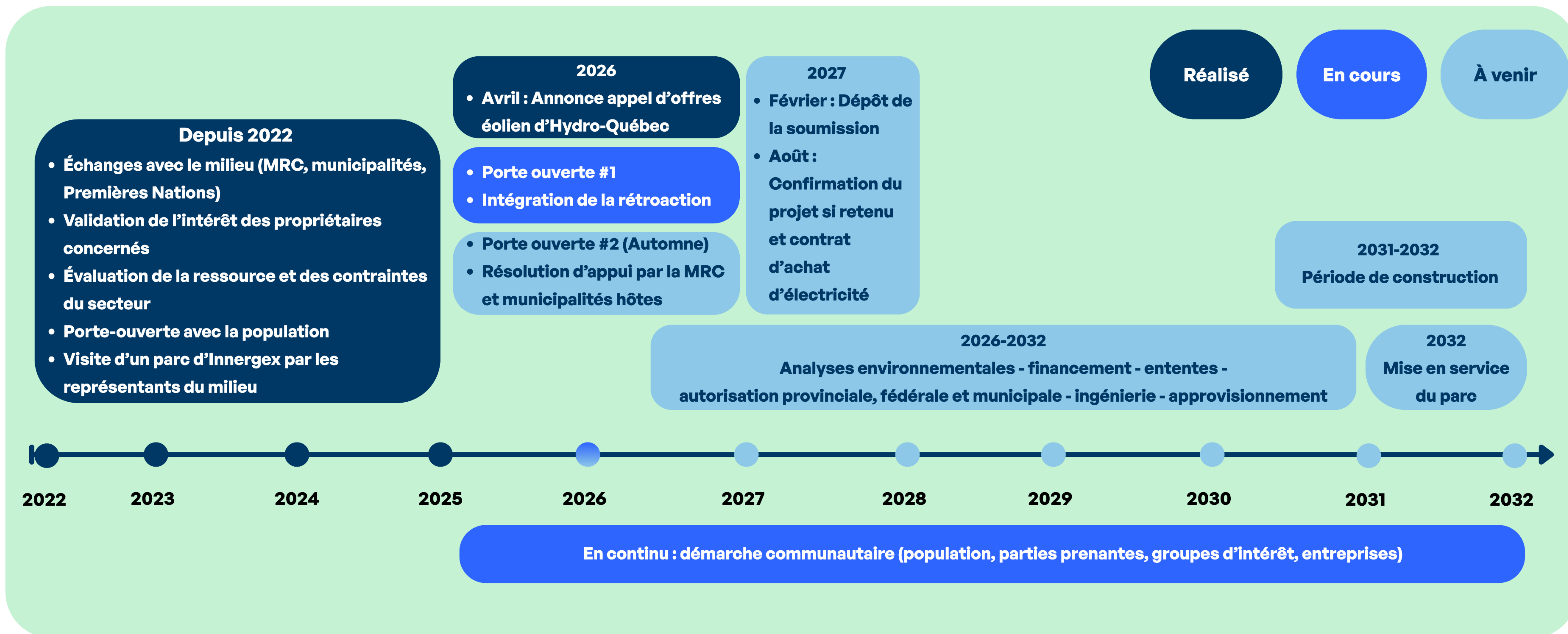
Municipalités hôtes d'infrastructures

*6 227 \$ par MW installé, indexé,
décret gouvernemental 2023*

> 622 700 \$ / an



Calendrier potentiel de réalisation (projet de 100 MW)



L'emprise au sol d'une éolienne

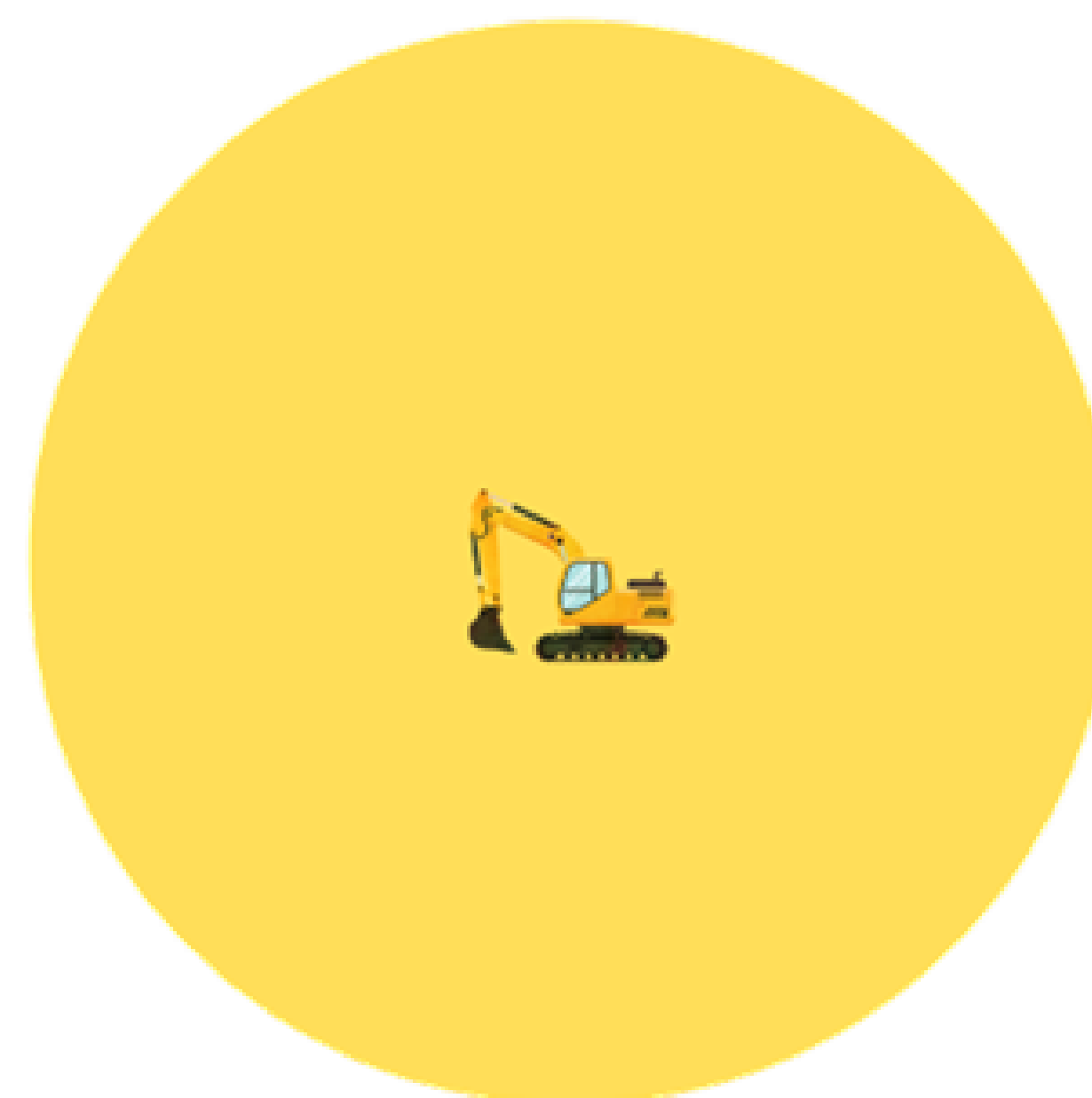
Implantation

Priorisation de zones non cultivées

Installation en fond de lots agricoles

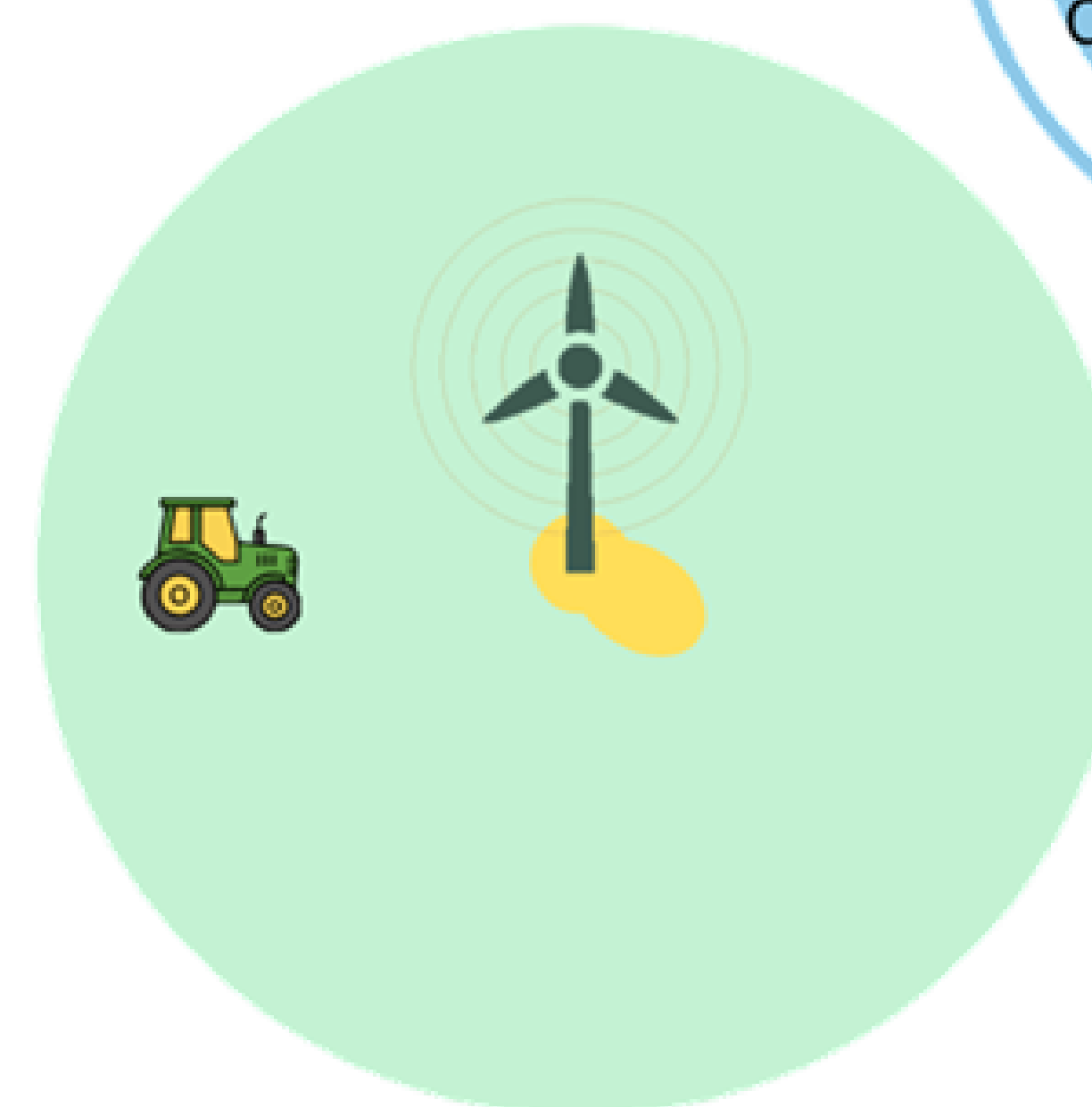
Optimisation des chemins existants

Construction



Aire de travail en construction :
Environ 1 hectare par éolienne
(hors chemins)

Exploitation



En exploitation :
Seulement +/- 0,05 hectare par
éolienne (hors chemins)

La partie en vert
peut être remise
en culture à partir
de 2 m de la tour

Le positionnement des infrastructures se fait de concert avec le propriétaire et est assujetti à la CPTAQ

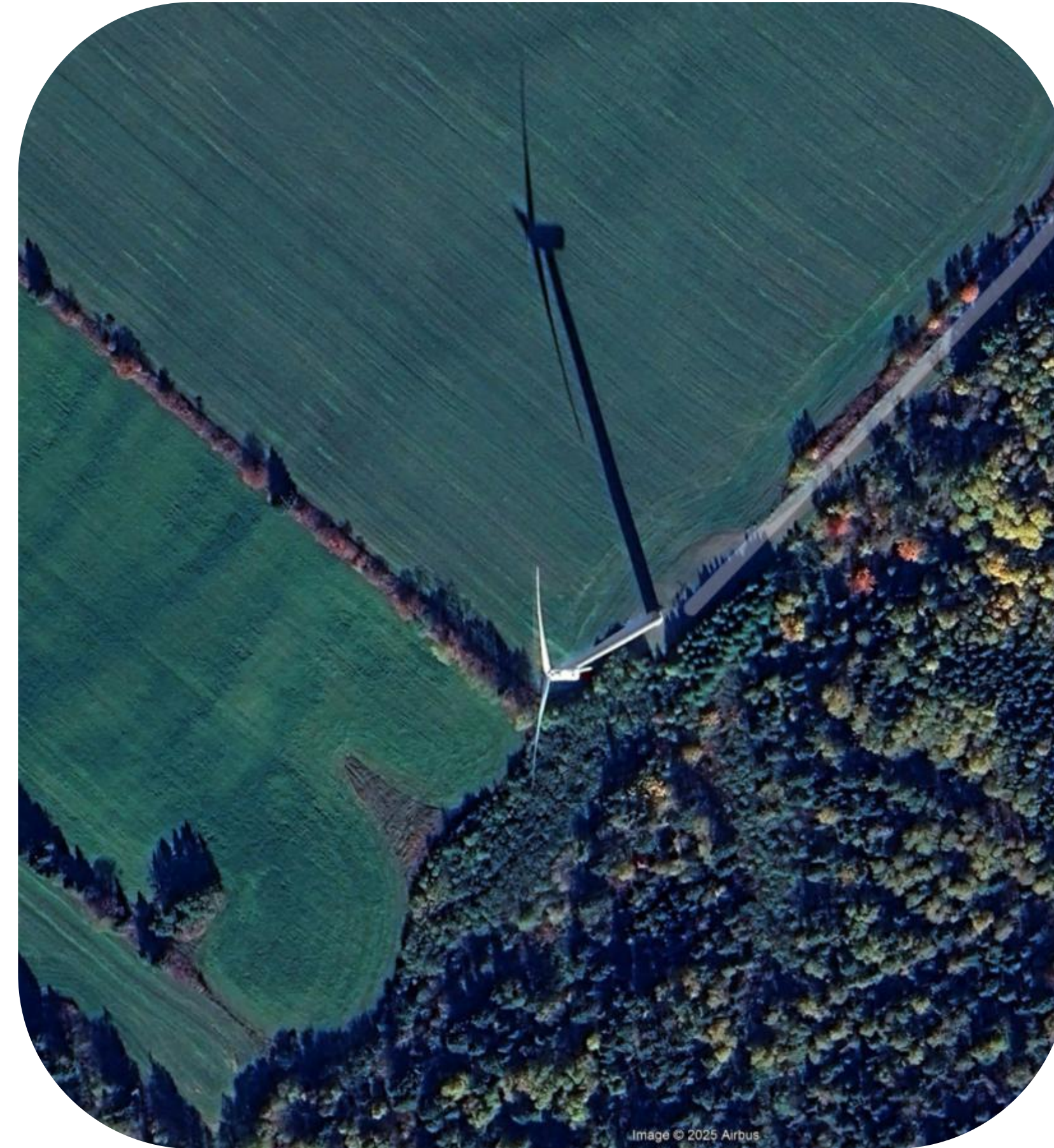


Vue en coupe



Vue en plongée

Exemples d'implantation et cohabitation en milieu agricole





Composantes étudiées dans le cadre de l'EIE

Milieu naturel

- Qualité de l'air (poussière et émission de GES)
- Qualité des sols agricoles
- Sols et dépôt de surface
- Eaux souterraines
- Milieux hydriques et habitat du poisson
- Milieux humides
- Habitats fauniques et floristiques, et aires protégées
- Biodiversité (flore, oiseaux, chauves-souris et autres mammifères, amphibiens et reptiles)

Milieu humain

- Emplois et retombées économiques
- Valeur immobilière des propriétés
- L'utilisation du territoire (récréotourisme, chasse, pêche et piégeage, agriculture, acériculture, foresterie)
- Les infrastructures d'utilité publique
- Le patrimoine archéologique et les sites d'intérêts historiques et culturels
- Le paysage
- La qualité de vie (climat sonore, battement d'ombre, sécurité publique)

Souci de l'environnement à chaque étape du projet

DÉVELOPPEMENT : Étude d'impact sur l'environnement



Directive du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Le milieu humain, le climat sonore et les paysages

Le sol, les cours d'eau, les milieux humides

Les milieux sensibles aux activités humaines

La faune et ses habitats



Bonification de la directive d'étude d'impact à la suite des consultations

CONSTRUCTION



Surveillance environnementale

EXPLOITATION



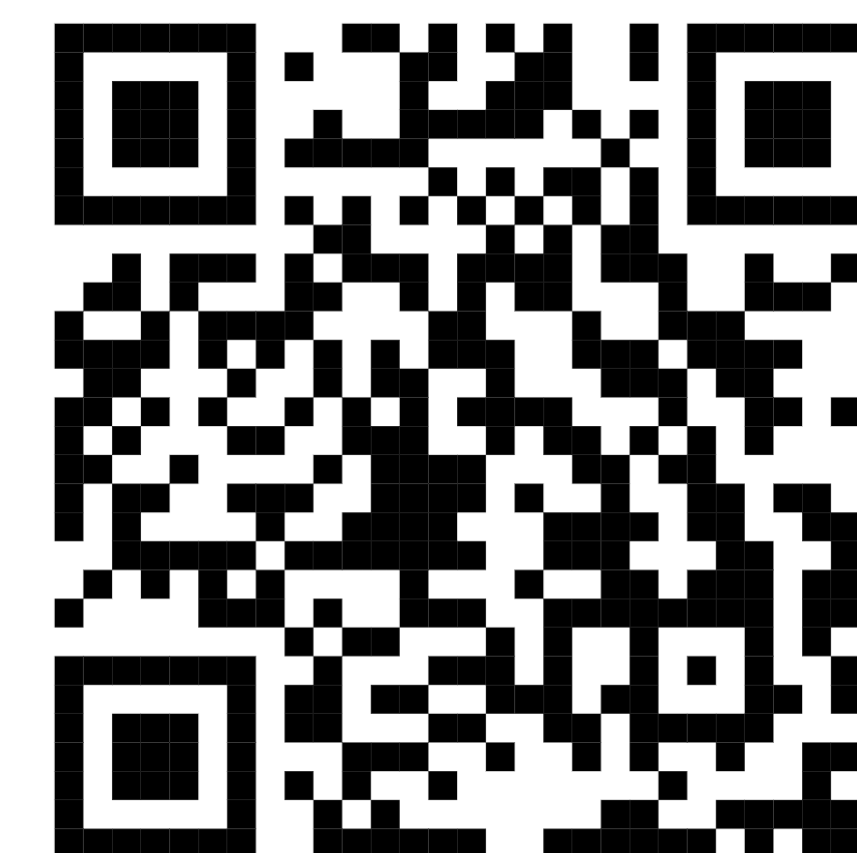
Suivis environnementaux



Démantèlement obligatoire

Démanteler entièrement, à nos frais

1. Le démantèlement et la remise en état du site est **obligatoire** en vertu des contrats d'achat d'électricité signés avec Hydro-Québec
2. Tous les **frais sont à la charge du projet**, et non pas des propriétaires ou municipalités. Le projet établit des lettres de crédit avec les fonds nécessaires.



*Voir le contrat-type
qui stipule toutes
les obligations de
démantèlement*



Reportage
ICI Radio-Canada
sur les travaux de
revalorisation

Innergex à l'avant-garde de la revalorisation matière

3. Innergex travaille actuellement au rééquipement et au démantèlement de certains parcs éoliens au Québec. **Innergex est déjà à l'avant-garde** des techniques de démantèlement dans une optique durable
4. Innergex collabore avec le Département de Génie Civil de **l'Université de Sherbrooke** et **Recyc-Québec** sur la revalorisation des pales



Le saviez-vous? Entre 80 et 94 % des composantes d'un parc éolien sont actuellement recyclables.



**On cherche
un nom
de projet...
vos suggestions!**



Comment une éolienne transforme le vent en électricité

